

LES FORMATIONS D'ÉTAT

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT AAN

Pour titulaire du BF2

Public concerné

- Avoir 18 ans minimum à la date d'entrée en formation
- Etre licencié à la FFN
- Etre titulaire du BF2
- Etre titulaire du BNSSA et à jour du recyclage

Contenu pédagogique de la Formation

- Connaissances spécifiques des activités aquatiques : éveil, loisirs, forme et bien être
- Présentation du programme sportif Fédéral
- Les caractéristiques de la Natation
- La responsabilité, l'obligation d'assurance
- Réalisation des gestes techniques de secourisme
- Réalisation d'un POSS et procédures d'intervention
- Hygiène et établissement de bain
- Réalisation des gestes techniques de secourisme
- Cadre réglementaire des baignades
- Les techniques de nage
- Connaissances spécifiques des activités aquatiques visées par le Pass'sports de l'eau

Et après le BPJEPS

Le BPJEPS dispense des UC 1-3-4 du Brevet Fédéral 3^{ème} degré

Modalités d'inscriptions

[Inscription en ligne](#)

Durée de la formation : 196 heures

91 heures en centre

105 heures en structure

Dates de formation

Du 31 août 2019 au 11 janvier 2020

Voir calendrier

Lieu de formation

Tomblaine

Inscription

Entre le 30 mars et le 31 juillet 2019

Tests de sélection et positionnement :

Le 31 août 2019

Coût de la formation

1.635,27 € (17,97 €/h) frais pédagogiques

20 € frais de dossier



LES FORMATIONS D'ÉTAT

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT AAN

Pour titulaire du BF2

GRAND EST	
Date limite d'inscription	31 juillet 2019
Tests de sélection et positionnement	31 août 2019
1 ^{er} module	14 septembre 2019
2 ^{ème} module	21 et 22 septembre 2019
3 ^{ème} module	28 septembre 2019
4 ^{ème} module	5 et 6 octobre 2019
5 ^{ème} module	12 octobre 2019
6 ^{ème} module	17 novembre 2019
7 ^{ème} module	23 et 24 novembre 2019
8 ^{ème} module	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2019
9 ^{ème} module	7 décembre 2019
10 ^{ème} module	14 décembre 2019
Rattrapage	11 janvier 2020